et elles se préparent à ce ministère délicat, dont on comprend de nos jours plus que jamais l'importance, pardes études spéciales, comme elles se forment à toutes les vertus de la vie religieuse par le noviciat.

Prêtes à se dévouer dans toutes les demeures où leurs services seraient requis, elles sont, cependant, particulièrement destinées aux classes aisées de la société, parce qu'il y a souvent là des besoins qui ne se rencontrent pas ailleurs, même chez les pauvres. Leur création ne vous apparaît-elle pas comme une attention des plus délicates de la charité chrétienne envers certaines formes de l'épreuve et de la souffrance ?

de

:€-

uit

mt

tre

·us

le

ses

en.

cet

L

vée

oir

les

ion

bbé

ent

de

ent,

rre,

ans

des,

Pour assurer leur subsistance elles comptent simplement sur une modeste rémunération de leurs labeurs. Ce ne sont point des ouvrières salariées, mais de pieuses infirmières dans la main desquelles les malades versent l'obole de leur reconnaissance.

Rien de plus simple que leurs règles et, tout à la fois, rien de plus large. La charité seule les a inspirées. Soigner le corps qui souffre, et en même temps faire à l'âme tout le bien possible ; consoler des parents affligés, être les aides fidèlse du médecin, par l'accomplissement scrupuleux des ordonnances prescrites ; faciliter avec prudence et discrétion l'œuvre bénie du prêtre ; joindre le travail à une prière constante ; ne négliger aucun moyen humain pour obtenir une guérison désirée, mais compter toujours sur le secours de la grâce; et en faisant tout cela se sanctifier, pratiquer au milieu du monde les vertus chrétiennes, édifier constamment par l'amour de Dieu, le zèle, la modestie, l'oubli de soi-même, telle est la mission, telle est la vie des Sœurs de l'Espérance.

On le voit, ce n'est pas une œuvre en opposition avec les œuvres de miséricorde que la religion accomplit au milieu de lous. Au contraire, les Sœurs de l'Espérance, à raison de leur règle qui les fait se consacrer exclusivement au soin des malales, dans les familles, viennent compléter le ministère de nos admirables hospitalières et sœurs de charité. des